

## **Plan de prévention des abandons et ruptures de parcours**

Mindset leap s'engage à mettre tout en œuvre pour que les bénéficiaires des bilans de compétences soient pleinement impliqués dans leur parcours.

Néanmoins, pour pallier les éventuels abandons ou ruptures de parcours, nous avons établi un plan de prévention en 3 points :

- Les causes d'abandon de parcours
- La prévention de ces risques
- Une méthode d'action

### **Identifier les causes d'abandon :**

- Liées aux risques physiques : une maladie invalidante, un accident, un handicap incompatible avec des séances à distance en visio-conférence, ...
- Liées aux risques psychologiques et psychiques : la perte de motivation, l'angoisse liée à l'échec, le repli sur soi, un manque de confiance, la dépression, ...
- Liées aux situations du quotidien : des difficultés à mettre en œuvre son projet, une mauvaise orientation, un environnement social ou économique défavorable, le manque de temps, ...

### **Repérer et prévenir les abandons :**

Savoir détecter les premiers signes :

Certains signaux plus ou moins faibles peuvent permettre d'identifier un bénéficiaire en difficulté et d'intervenir avant un décrochage total :

- sur les apprentissages : perte de motivation, d'intérêt ou de concentration, baisse de l'investissement dans le travail personnel, difficultés à s'organiser et à gérer son travail et à respecter les échéances, difficultés à adhérer aux méthodes utilisées en formation, etc.
- sur le comportement social : absentéisme, retards, non-respect du cadre, etc.
- sur l'équilibre personnel : perte de confiance en soi, repli, anxiété, etc.

### **Méthode d'action :**

Chez Mindset leap, ces signaux d'alerte sont pris en considération. C'est pour cela que certains outils spécifiques ont été instaurés afin de prévenir et/ou limiter ces ruptures de parcours.

**Avant l'entrée en formation :**

- Une sensibilisation dès l'entretien préliminaire sur l'investissement indispensable pour réaliser le bilan de compétences et le travail personnel qui en découle,
- Un engagement contractuel avec l'acceptation des CGU de « Mon compte formation »,
- Une analyse des besoins et la personnalisation de l'accompagnement en fonction de ceux-ci,
- Une information sur les modalités et conditions de réalisation du bilan de compétences,

**Pendant la formation :**

- Des relances téléphoniques systématiques en cas d'absence,
- Un maximum de disponibilité (téléphone, mail, messageries) entre les séances pour ne jamais rompre le lien,
- Des exercices et des outils basés sur la situation réelle du bénéficiaire,
- Un suivi individualisé et personnalisé,
- Une écoute active,
- De l'empathie,
- De l'adaptabilité et de la flexibilité en fonction de l'avancée dans le parcours.